

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit du mois de décembre, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Marcols Les Eaux, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du conseil municipal, sous la présidence de François BLACHE, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 08 décembre 2025

Présents : François BLACHE, Jérôme VIALLE, Baptiste BONNET, Sabine VIALLE, Claire JOUY, Marc BOUCHET

Excusés : Anne-Marie ROUDIL procuration à Jérôme VIALLE, Lionel VIALLE procuration à Sabine VIALLE

Absents : Julien BONNET

Secrétaire de séance : Baptiste BONNET

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Lecture du compte-rendu du 20 novembre, approbation à l'unanimité

D2025-050/ Changement de nom du budget annexe vente de chaleur

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour : 08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 4

Le budget annexe N°14904 porte le nom budget annexe « vente de chaleur ». Suite à la mise en service de la centrale photovoltaïque, la consommation et la vente d'électricité sera gérée par le même budget. A l'intérieur de ce budget chaque domaine de production sera géré en service distincts afin de pouvoir conserver une comptabilité analytique.

Suite à ces changements il est proposé de renommer le budget annexe « ENR Marcols », qui sera le nom générique de la production d'énergies renouvelables.

Approuvé à l'unanimité

D2025-051/ Résiliation du bail et de la convention de pâturage liant la commune à un agriculteur pour la zone agricole de Gourjatoux

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour : 04 ; contre 1 ; abstentions : 3

Majorité absolue : 3

Suite à l'exposé des conditions de location et d'exploitation de la zone humide de Gourjatoux et suite au constat effectué de non exploitation, de non entretien et de non-respect des termes de la convention de pâturage le conseil municipal se prononce en faveur de la résiliation de ces 2 contrats (bail et convention de pâturage). Ces modalités prendront effet le 1^{er} janvier 2026. Le locataire en sera informé par courrier recommandé.

D2025-052/ Mise en place de la participation employeur à la protection sociale complémentaire des agents

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour : 08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 4

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Suite à l'avis du CST en date du 11 décembre 2025 qui émet un avis favorable à la proposition de la commune, le conseil municipal valide la mise en place de la protection sociale complémentaire pour tous ses agents. Le choix se porte sur la labellisation avec les mutuelles. Le montant forfaitaire est de 15€/agent, cette décision prendra effet au 1^{er} janvier 2026.

D2025-053/ Ouverture du quart des crédits d'investissement au BP général 2026

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue : 4

Avis favorable à l'unanimité à l'ouverture de crédit d'investissement au BP 2026 du budget général :

Chapitre 23/article 2315 : 10 000€

D2025-054/ Ouverture du quart des crédits d'investissement au BP budget ENR 2026

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue : 4

Avis favorable à l'unanimité à l'ouverture de crédit d'investissement au BP 2026 du budget annexe ENR

Chapitre 21/article 21757 : 14 800€

D2025-055/ Participation de la commune au financement de la classe de découverte organisée par l'école

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue : 4

Un voyage scolaire est prévu dans le Vercors pour les enfants de l'école du 23 au 27 mars 2026, au centre du Piroulet. Après la présentation du plan de financement établi, la commune approuve à l'unanimité une aide de 11€/nuit et par enfant pour les 4 nuits du séjour. La dépense totale s'élève à 308€. Cette dépense sera inscrite au budget 2026.

D2025-056/ DM N°2 budget annexe 14904 : virement de crédit

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour :08 ; contre 0 ; abstentions : 0
Majorité absolue : 4

Le maire indique qu'afin de régulariser une écriture budgétaire (intérêt emprunt) il est nécessaire de procéder à un virement de crédit au budget annexe vente de chaleur

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
6588 : autres charges de gestion courante	159.90 €	
TOTAL D65 : Charges à caractère général	159.90 €	
	D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance	159.90 €
	TOTAL D 66 : Charges financières	159.90 €

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

D2025-057/ Résiliation du bail Atelier-relais avec la société Atelier des Boutières

En exercice : 09 ; présents : 6 ; représentés : 2 ; votants : 08 ; pour : 08 ; contre 0 ; abstentions : 0

Majorité absolue : 4

Les conditions du bail ne sont pas respectées. Le loyer n'est pas payé depuis plusieurs mois. La commune décide de mettre fin au bail de manière unilatérale. Le matériel sera présent dans les locaux sera stocké en sécurité jusqu'à ce que le locataire actuel se manifeste.

Questions diverses

- Signalétique locale : la subvention de la région AURA a été accordée pour ce projet pour un montant de 3000€. Le courrier d'information aux entreprises locales est validé ainsi que le bon de commande pour les lames individuelles. Leur retour est attendu pour le 31 janvier 2026.
- Avenir de l'école : une rencontre avec Mme Lavallée, inspectrice d'académie a eu lieu le mercredi 17 décembre en présence des maires de Marcols et d'Albon ainsi que des instituteurs. Il a été annoncé la fermeture du poste d'enseignant à Marcols du fait du faible effectif (7 élèves à ce jour) à compter de la rentrée de septembre 2026. Les enseignants ont bien défendu leur travail, les élèves sont accueillis dans des petites structures qui permettent un enseignement de qualité, ce qui se traduit dans leurs résultats scolaires, notamment lors de leur entrée dans le niveau supérieur au collège. Les élus s'opposent à cette fermeture et avancent la somme importante engagée par les communes au sein du SIVU afin de vivre leurs écoles. Il est nécessaire de faire augmenter nos effectifs, des postes sont à pourvoir à l'EHPAD et des logements sont disponibles.
Le maire donne lecture d'un courrier de l'inspection académique qui rappelle le coût moyen d'un élève pour les communes sur le département, chiffre très en deçà de la participation de nos communes au financement de l'école.
- Vente de bois : suite à la publication de la vente d'un tas de bois au croisement du camping, c'est l'entreprise EURL Vernet Forêt Bois qui a fait la proposition la plus intéressante (157.50€). Il lui sera notifié l'accord de la commune et demandé d'enlever le bois avant le 31 janvier 2026.
- Cinéma au village : le PNR propose la signature de la convention Cinéma au village qui sera reconduit en 2026 en accord avec l'association AICG. La projection pourrait se faire sur le mur du silo de la chaufferie, plus au centre du village.
- Recensement : les chiffres officiels du recensement sont arrivés, 297 habitants, ce nombre fait référence au 1^{er} janvier 2023.
- Déjections canines : des habitants du quartier des écoles se plaignent toujours de la présence de nombreuses crottes de chien dans leur quartier, aux abords de l'école et sur les parkings, le Maire rappelle qu'une campagne de sensibilisation a déjà été menée et que des « sacs à crottes » sont à la disposition des propriétaires d'animaux dans ce quartier.
- SIVU des écoles : un conseil syndical a eu lieu le 12 décembre, les chiffres concernant la réfection de la toiture de l'école à Albon ont été présentés, un déficit de 4654€ sera à couvrir par les communes en début d'année 2026
- Les élus sont invités à participer au Noël des écoles qui aura lieu le vendredi 19 décembre à 14h00 à Gourjatoux
- Réunion PNR : la prochaine réunion du comité de pilotage du plan de gestion de la zone du Champ de Mars aura lieu le 15 janvier 2026 à Mézilhac, Jérôme VIALLE y participera.
- Salle des associations : une campagne de rénovation sera faite par les agents municipaux durant les vacances de février, les dalles du plafond seront remplacées et la moquette murale sera enlevée au profit d'une peinture plus facile d'entretien

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE COMMUNE DE MARCOLS LES EAUX
REGISTRE DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- **Trail du Don** : Sabine présente le projet de trail du Don, qui consistera à établir un record d'aller-retour au rocher au départ du village sur 24h, un moment convivial sera organisé en même temps (repas, ...), cette manifestation est prévue les 10 et 11 avril 2026.
- **ASA des Ribiers** : Marc BOUCHET, président de l'ASA des Ribiers, expose que les pistes forestières seront remises en état après l'évacuation des bois de la coupe effectuée cette année. Il précise qu'il sera nécessaire de réguler l'accès aux pistes à tous les véhicules, notamment aux 4x4 et motos qui utilisent les pistes pour le loisir, il est envisagé de limiter l'accès aux pistes par la pose de barrières et de prendre un arrêté municipal restreignant l'accès avec un véhicule aux ayants-droits.
- **Elections municipales** : le maire rappelle au conseil municipal que les élections municipales ont lieu les 15 et 22 mars et qu'il appartient aux élus (y compris sortant) d'être présent pour la tenue des bureaux de vote.

La séance est levée à 23h30.